

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

PIERRE DES ESSARS

Les effets de commerce et l'escompte en France de 1881 à 1890

Journal de la société statistique de Paris, tome 33 (1892), p. 419-422

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1892__33__419_0

© Société de statistique de Paris, 1892, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV.

LES EFFETS DE COMMERCE ET L'ESCOMPTE EN FRANCE

DE 1881 A 1890 (1).

Ceux d'entre nous qui s'occupent d'études financières savent quelle impression profonde a produite, dans les conseils d'administration, la chute du Comptoir d'escompte, suivie à si bref délai de celle de la Société de Dépôts et Comptes courants. Toutes les banques qui reçoivent des dépôts ont déclaré qu'elles s'efforceraient, à l'avenir, de placer les capitaux qu'elles empruntent au public, surtout en effets de commerce pouvant à tout moment être réescomptés à la Banque de France. Cette prudence est louable, mais si la résolution est bonne, l'application présente des difficultés; n'a pas qui veut de bons effets de commerce, nous en faisons cependant beaucoup, nous en faisons même trop, pourtant c'est une denrée qui devient rare.

J'avais prié M. de Foville, l'année dernière, de vouloir bien m'indiquer le montant de l'impôt sur le papier timbré destiné aux effets de commerce, il a eu la bonté, je l'en remercie cordialement, de répondre à ma demande. Ce renseignement, dont l'importance ne vous échappera pas, a paru dans le *Bulletin de Statistique et de Législation comparée*, livraison de juin 1891.

De l'impôt payé il est facile de déduire la valeur brute sur laquelle il est assis; vous savez, en effet, que la loi du 22 décembre 1878 a établi une taxe de 0 fr. 05 c. par 100 fr. jusqu'à 1,000 fr., et de 0 fr. 50 p. 1,000 pour les effets supérieurs à 1,000 fr.; le capital brut des effets représente donc 2,000 fois la valeur de l'impôt, en supposant, ce qui est sensiblement exact, que l'approvisionnement des débiteurs de papier timbré soit constant.

Comme l'impôt n'est pas proportionnel, qu'un effet de 101 fr., par exemple, paie comme un effet de 200 fr., pour passer de la valeur brute à la valeur exacte, il fallait une enquête et déterminer directement un coefficient. J'ai opéré le dépouillement d'un certain nombre de bordereaux comprenant 1,000 effets, formant un total de 400,285 fr. 15 c.

L'impôt payé sur ces effets se monte à 219 fr. 95 c., l'impôt exactement proportionnel aurait été 200 fr. 14 c.; on peut en conclure que le montant des effets créés est inférieur de 10 p. 100 à la valeur brute sur laquelle l'impôt est assis.

Je pense que l'on peut avoir confiance dans ces résultats, car les escomptes de la Banque de France suivent avec fidélité les créations d'effets de commerce, comme le montre la statistique suivante :

TABLLAU.

(1) Communication faite à la Société de statistique dans la séance du 19 octobre 1892.

ANNÉES.	PRODUIT de l'impôt.	VALEURS BRUTES sur lesquelles les droits ont été assis.		VALEURS NETTES.	ESCOMPTE de la Banque.	RAPPORT des escomptes de la Banque aux valeurs nettes
		Millions.				
1881. . .	15,104,600	30,209,2	27,188,3	11,373,9	42	
1882. . .	15,050,400	30,100,8	27,090,8	11,322,1	42	
1883. . .	15,182,400	30,364,8	27,328,4	10,827,2	39	
1884. . .	14,397,900	28,795,8	25,916,3	10,227,2	39	
1885. . .	13,585,800	27,171,6	24,454,5	9,250,1	38	
1886. . .	13,220,800	26,441,6	23,797,5	8,302,8	35	
1887. . .	13,220,000	26,440,0	23,796,0	8,268,6	35	
1888. . .	13,445,800	26,891,6	24,202,5	8,585,4	36	
1889. . .	13,588,900	27,177,8	24,460,1	9,180,3	37	
1890. . .	13,943,200	27,886,4	25,097,8	9,429,8	37	
1891. . .	14,272,500	28,545,1	25,690,6	10,018,1	39	

La quantité moyenne d'effets de commerce créés en France ou circulant en France est donc d'environ 25 milliards, correspondant à une émission journalière de 68 millions ou, comme la vie des effets de commerce est de trois mois, c'est une quantité permanente de matière escomptable d'un peu plus de 6 milliards.

Mais il s'en faut que l'ensemble des banques puisse aspirer à posséder un pareil portefeuille : beaucoup de ce papier valait le timbre avant d'être transformé en effets de commerce, il ne vaut plus rien après cette transformation ; il constitue ce qu'en termes de métier on appelle de la *cavalerie*, contre laquelle les banques doivent se défendre par tous les moyens.

A la Banque de France, où l'on ne présente en général que du papier sérieux et déjà trié par le banquier présentateur, les rejets atteignent un chiffre absolu qui, sans être élevé, n'est pas négligeable ; en voici le montant comprenant aussi les effets irréguliers qui sont admis après régularisation :

ANNÉES.	MILLIONS.	ANNÉES.	MILLIONS.
1882. . . .	113	1887. . . .	65
1883. . . .	85	1889. . . .	62
1884. . . .	106	1890. . . .	66
1885. . . .	89	1891. . . .	68
1886. . . .	100		

Malgré tout, il est impossible, même à la Banque, d'éviter complètement les pertes, mais elles sont insignifiantes par rapport à la masse des escomptes. De 1870 à 1891 elles ont été de 36,378,563 fr., soit moins de 0 fr. 02 c. p. 100 du montant des sommes escomptées pendant la même période.

Si le papier le plus soigneusement choisi cause encore des mécomptes appréciables, on peut penser que les 25 milliards d'effets créés annuellement doivent subir une sérieuse réduction, si on n'envisage que la matière réellement escomptable.

Maintenant que nous connaissons le champ d'activité des banques en fait d'escompte, il est intéressant de montrer quelle est leur faculté d'absorption.

Voici le tableau des entrées d'effets dans quelques-unes des principales maisons de Paris pendant les dernières années :

ANNÉES.	Crédit	Société	Crédit	Comptoir	TOTAL.
	lyonnais.	générale.	industriel et commercial.	d'escompte.	
	Millions.				
1885. . . .	3,555	3,068	1,337	1,860	9,820
1886. . . .	4,079	3,359	1,283	1,735	10,456
1887. . . .	4,758	3,475	1,158	1,567	10,958
1888. . . .	5,407	3,626	1,129	1,783	11,945
1889. . . .	5,983	3,647	1,268	1,122	12,020
1890. . . .	6,237	3,548	1,120	3,421	14,326
1891. . . .	6,800	3,161	1,144	3,383	14,488

Bien que les chiffres précédents comprennent du papier étranger, ou même des effets escomptés par les agences à l'étranger, les quatre sociétés précitées prennent à elles seules plus de la moitié de la matière réellement escomptable, le surplus est disputé non seulement par les banques, mais par tous ceux qui ont des placements temporaires à effectuer : capitalistes, compagnies de chemins de fer, compagnies d'assurances, etc.

C'est ce qui explique le taux infime auquel est tombé l'escompte ; le bon papier à quatre chiffres et à échéance un peu longue est recherché hors banque à 1 p. 100, 15/16 et même 7/8 p. 100. Ces taux ont déjà été pratiqués antérieurement, mais ils n'avaient pas encore duré avec une telle persistance.

Après avoir vu ce que les grandes sociétés escomptent, il est intéressant de montrer quelle partie du papier de commerce circulant elles arrêtent à chaque instant au passage et détiennent dans leur portefeuille.

Voici, pour les dix dernières années, le portefeuille d'un certain nombre de grandes maisons de crédit au 31 décembre (en millions de francs) :

ANNÉES.	Banque de France.	Crédit foncier.	Crédit lyonnais.	Société générale.	Crédit industriel et commercial.	Comptoir d'escompte.	TOTAL.
1882. . . .	1,146	24	131	115	68	97	1,581
1883. . . .	1,156	57	187	111	70	102	1,683
1884. . . .	1,051	72	164	109	91	86	1,573
1885. . . .	1,259	77	228	118	83	129	1,894
1886. . . .	710	55	244	116	78	99	1,302
1887. . . .	696	62	265	125	78	93	1,319
1888. . . .	788	52	324	156	94	121	1,535
1889. . . .	872	42	412	131	87	98	1,642
1890. . . .	994	52	460	134	88	140	1,868
1891. . . .	810	40	544	134	79	117	1,724

Au 31 août dernier, les sociétés qui donnent à part leurs effets de commerce, avaient en portefeuille :

	MILLIONS de francs.
Banque de France	500,4
Crédit lyonnais	512,5
Société générale	138,0
Crédit industriel et commercial	87,0
Comptoir d'escompte	166,2
Société marseillaise	28,4
Total	1,432,5

En résumé, de même que nous employons beaucoup de numéraire, nous faisons beaucoup d'effets de commerce ; nous n'avons pas su encore nous élever au-dessus de cette forme rudimentaire et même un peu bête du crédit. Cependant un progrès est certain, car il est nécessaire. Devant les difficultés de plus en plus grandes d'obtenir une rémunération convenable des opérations d'escompte, les banques, bon gré mal gré, devront chercher dans une autre voie un emploi des capitaux qui leur sont confiés. Elles le trouveront vraisemblablement dans le crédit personnel, si merveilleusement appliqué en Écosse et dont la Suède depuis plusieurs années ressent les bienfaits.

Ce serait pour nos grandes sociétés de crédit une honorable et fructueuse entreprise que de faire connaître et de répandre chez nous ces *cash accounts* qui résolvent complètement le problème du crédit agricole et du crédit populaire vainement abordé par la méthode grossière de l'escompte.

Les *cash accounts* écossais utilisent des capitaux énormes, environ la moitié des dépôts faits aux banques.

Dans les dix dernières années, ils présentent au mois de mai les chiffres suivants :

ANNÉES.	MILLIONS de francs.	ANNÉES.	MILLIONS de francs.
1883. . .	1,155	1888. . .	1,172
1884. . .	1,165	1889. . .	1,105
1885. . .	1,200	1890. . .	1,092
1886. . .	1,205	1891. . .	1,125
1887. . .	1,180	1892. . .	1,060

Les neuf banques d'Écosse desservent une population de 4 millions d'habitants seulement. La Suède, qui a suivi l'exemple de l'Écosse, ne s'en est pas moins bien trouvée et elle peut présenter déjà des résultats appréciables. Au 31 août dernier, les *kassakreditiv* formaient un total de 109 millions ainsi répartis :

Banque royale.	10
Banques privées.	77
Banques par actions	22
Total.	<u>109 millions.</u>

L'exemple de l'Écosse et de la Suède est concluant, et c'est — j'en ai la ferme conviction — dans le développement du crédit personnel pratiqué au moyen de comptes courants sous caution que réside l'avenir tout à la fois de notre petite industrie, de notre agriculture et de nos sociétés de crédit.

Pierre DES ESSARS.